

## Barème des honoraires maximums de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur et payables au comptant le jour de l'acte authentique. Ils sont affichés ci-dessous TTC du prix net vendeur.

Jusqu'à 25 000 €	3 000 €
25 001 € et +	5 % + 3 000 €

## Barème des honoraires maximums de location

- 7€/m <sup>2</sup> Locataire (Rédaction du bail, visite, montage du dossier)
- 7€/m <sup>2</sup> Bailleur (Rédaction du bail, visite, montage du dossier)
- 3€/m <sup>2</sup> Locataire (Etat des lieux)
- 3€/m <sup>2</sup> Bailleur (Etat des lieux)
Entremise location à la charge du bailleur TTC : 4€/m <sup>2</sup>

Tranche non cumulative, TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur.

SARL au capital de 5000 € - Perpignan B 908 939 192- Numéro de déclaration de TVA : FR51908939192  
- Le titre professionnel d'agent immobilier est régi par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 (dite «loi Hoguet») et son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972 - Carte professionnelle n° : 66012022000000004 délivrée par la CCI de : Pyrénées-Orientales , Quai Jean de Lattre de Tassigny 66020 PERPIGNAN, FRANCE - Nom et Adresse du garant : MMA IARD SA LE MANS / Non-détention de fonds

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante